

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/12/2025 - B2025/019997 - 2016 B 00508 - 818 720 500 - A.T.B EXPRESS

« A.T.B EXPRESS »

SASU au capital de 5 400 €

**Siège social : Espace Charlotte Les Messoniers
83260 LA CRAU**

=====

R.C.S. TOULON

SIRET : 818 720 500 00029

CODE NAF : 4941B

=====

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT HUIT JUIN,**

à 11 heures,

Au siège social, Espace Charlotte Les Messoniers – 83260 LA CRAU,

La soussignée société SASU AB HOLDING représentée par Monsieur Bouchaïb ATTAR, Associée Unique de la Société A.T.B EXPRESS, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 5 400 € :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité d'Associée Unique la société AB HOLDING et avec le Président de la Société, Monsieur Bouchaïb ATTAR, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; le Président a établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 suivant rapport de gestion du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mentions au registre des décisions des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé par la Présidence, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 43 216 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 43 216 €

Au compte « Autres réserves »..... 43 216 €

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., il est rappelé qu'il a été distribué des dividendes depuis les trois dernières années :

2022 : 100 000 €,

2021 : Néant,

2020 : 115 000 €.

TROISIEME DECISION

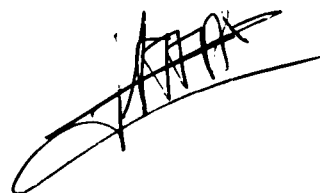
L'Associée Unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues :

- Rémunération du dirigeant pour l'exercice (montant détaillé dans la quatrième décision)

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique approuve que le Président, Monsieur Bouchaïb ATTAR, a perçu, au titre de ses fonctions, une rémunération durant l'exercice écoulé d'un montant brut de 15 399.33 €.

La Société prend en charge les cotisations sociales obligatoires en matière d'assurance maladie, prévoyance, allocation familiale et assurance vieillesse des mandataires sociaux,



« A.T.B EXPRESS »

SASU au capital de 5 400 €

**Siège social : Espace Charlotte Les Messoniers
83260 LA CRAU**

=====

R.C.S. TOULON

SIRET : 818 720 500 00029

CODE NAF : 4941B

=====

RAPPORT DU PRESIDENT

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur,

Conformément aux prescriptions légales, nous vous avons convoqué en Assemblée Générale pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé.

Pour votre information, nous vous adressons avec le présent rapport tous les autres documents prescrits par la loi :

- Le compte de résultat,
- Le bilan,
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Pendant l'exercice 2023, nos comptes ont fait ressortir les éléments suivants :

- CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre chiffre d'affaires s'élève à 1 922 184 € contre 2 059 932 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 6.68 %.

- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste s'élève à 49 533 € contre 42 498 € pour l'exercice précédent soit une hausse de 16.55 %. Cette hausse est due aux postes suivants :

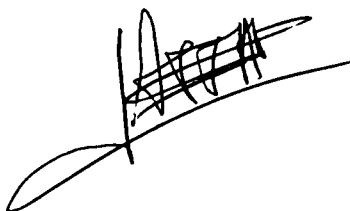
- Subvention d'exploitation : correspondant à des aides à l'emploi,
- Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transfert de charges : correspondant à des reprises de dotations de clients douteux, et remboursements d'assurances.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Bouchaïb ATTAR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bouchaïb ATTAR', written over a horizontal line.

- ACHATS CONSOMMES

Ce poste s'élève à 20 325 € représentant à 1.05 % de notre chiffre d'affaires contre 0 € pour l'exercice précédent.

- AUTRES ACHATS - CHARGES EXTERNES

Ce poste s'élève à 877 633 € contre 903 903 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 2.90 %, du essentiellement aux postes suivants :

- Gazoil,
- CB MERCEDES FV 621 HP,
- SPRINTER GG 674 RS,
- Location dépôt LE MUY,
- Location FRANKIN FH 981 SL,
- Entretien mat. Transport,
- Dons,
- Voyages et déplacements.

Les autres postes subissent une évolution raisonnable à la hausse ou à la baisse, hormis la hausse significative des postes suivants :

- MERCEDES GH159TT,
- MERCEDES GH 259 JH,
- SPRINTER GF 849 VP,
- MERCEDES VITO,
- MERCEDES SPRINTER GN-268-QH,
- MERCEDES GN-732-QG,
- MERCEDES GN-734-QG,
- MERCEDES SPRINTER GN-735-QG,
- MERCEDES GLC GB-823-QC,
- Cadeaux.

- IMPOTS ET TAXES

Ce poste s'élève à 28 412 € contre 28 895 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 1.67 % du essentiellement aux postes suivants :

- Taxe sur véhicules de société,
- CVAE.

Les autres postes subissent une évolution raisonnable à la hausse ou à la baisse, hormis la hausse des postes suivants :

- Taxe formation pro,
- Frais cartes grises.

- SALAIRES – CHARGES SOCIALES

Ce poste s'élève à 968 994 € contre 1 028 633 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 5.79 %, due essentiellement à la sortie de salariés.

- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS CHARGES SOCIALES

Ce poste s'élève à 4 812 € contre 13 768 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 65.04 %.

- DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT

Ce poste s'élève à 6 034 € contre 25 679 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 76.50 %.

- AUTRES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS

Produits exceptionnels :

Ce poste s'élève à 46 642 € contre 85 156 € pour l'exercice précédent soit une baisse de plus de 45.22 %, du essentiellement aux postes « Produits exceptionnels divers » correspondant à des droits de douane non remboursés et des avoirs lixxbail, et « Produits cession immo incorporelles » correspondant au capital de la société TFR, et « produits cession actifs corporels » correspondant à la vente de autocaz.

Charges exceptionnelles :

Ce poste s'élève à 52 683 € contre 91 943 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 42.70 %, du essentiellement aux postes « Pénalités sur marchés » et « VNC des immo. corporelles » et « VNC des actifs financiers cédés ».

Produits financiers :

Ce poste s'élève à 2 479 € contre 31 870 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 92.22 %, du essentiellement aux postes « Autres produits financiers » correspondant au boni de liquidation de la société TFR.

Charges financières :

Ce poste s'élève à 2 478 € contre 2 451 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 1.10 %, du essentiellement aux postes « Frais financiers / emprunts »

- FONDS DE ROULEMENT

Le Fonds de roulement s'élève à 134 275 € contre 165 746 € pour l'exercice précédent, il diminue mais reste positif.

- RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 43 216 €.

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice..... 43 216 €

Au compte « Autres réserves »..... 43 216 €

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., il est rappelé qu'il a été distribué des dividendes depuis les trois dernières années :

2022 : 100 000 €,

2021 : Néant,

2020 : 115 000 €.

- PERSPECTIVES 2024

Nous sommes en perpétuelle recherche de nouveaux marchés. Nous tenterons d'augmenter notre chiffre d'affaires en 2024, tout en maîtrisant la proportion des charges de gestion courante.

- EVENEMENTS SURVENUS AVANT LA DATE DE CLOTURE

NEANT.

- EVENEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET CE JOUR

Par AGE en date du 19/03/2024, il a été décidé une adjonction d'activité et une nomination du Directeur Général.

- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

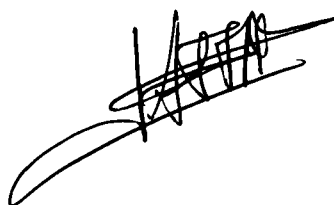
NEANT.

- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS – METHODES D'EVALUATION

Les méthodes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation sont identiques chaque année.

Fait à LA CRAU, le 10 juin 2024

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LA PRESIDENCE'.

SMAGEX

S.A.S.U. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 1 000 €
inscrite au tableau de l'ordre de la région Marseille - PACA
et de la compagnie régionale des commissaires aux comptes Aix - Bastia

RCS 821 725 215 - code APE 6920Z

A.T.B. EXPRESS

TRANSPORT PETITS COLIS

ESPACE CHARLOTTE
83260 LA CRAU

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

certifié conforme

La Valette-du-Var

Le Nobel - 9009 Avenue de l'université
83160 La Valette-du-Var

Tél : 04 98 01 27 47
Mail : contact@smagex.fr

La Seyne-sur-Mer

Espace Duo - 453 Chemin de la Farliède
83500 La Seyne-sur-Mer

Tél : 04 94 62 23 60
Mail : contactlaseyne@smagex.fr



COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Annexe	6 et 7
- Détail des comptes bilan actif passif	8 à 10
- Détail Compte de résultat	11 à 14
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	15 et 16
- Liasses 2050 à 2059-F	17 à 35
AUTRES ETATS	
- Etat des Immobilisations	36 et 37

SMAGEX

9009 avenue de l'université
Le Nobel
83160 LA VALETTE DU VAR
0498012747

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

A.T.B. EXPRESS
ESPACE CHARLOTTE
LES MEISSONNIERS
83260 LA CRAU

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	526 520 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 066 577 Euros
- Résultat net comptable,	60 802 Euros

Fait à La Valette-du-Var
Le 20/05/2025

Nicolas Taulan

Sébastien Marty
Expert-Comptable

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 988	1 988		225	225-	100.00-
	Autres immobilisations corporelles	14 700	9 349	5 351	8 047	2 696-	33.50-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 940		6 940	8 122	1 182-	14.55-
	Total II	23 628	11 336	12 291	16 394	4 103-	25.03-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	236 721	9 859	226 862	323 781	96 919-	29.93-
	Autres créances	220 756		220 756	38 944	181 811	466.85
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	51 731		51 731	30 040	21 691	72.20
	Charges constatées d'avance (3)	14 881		14 881	17 705	2 825-	15.95-
	Total III	524 088	9 859	514 229	410 471	103 758	25.28
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	547 716	21 196	526 520	426 865	99 655	23.35

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

6 940

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 400)	5 400		5 400			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	540		540			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	144 296		101 080		43 216	42. 75
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	60 802		43 216		17 586	40. 69
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	198		433		235-	54. 31-
	Provisions réglementées						
	Total I	211 236		150 669		60 567	40. 20
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
DETTES (1)	Total III						
	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 898		19 487		156 411	802. 63
	Dettes fiscales et sociales	139 387		256 709		117 322-	45. 70-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	315 285		276 196		39 088	14. 15
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		526 520		426 865		99 655	23. 35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 315 285 276 196

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

RAS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 249
Dettes fiscales et sociales	23 816
Total	89 065

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 881
Total	14 881

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000 LOGICIELS			7 920	7 920-	100.00-
28050000 AMORT LOGICIELS			7 920-	7 920	100.00
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS			225	225-	100.00-
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL		1 988	1 988		
28154000 AMORT . MATERIEL INDUSTRIEL		1 988-	1 763-	225-	12.74-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 351	8 047	2 696-	33.50-
21810000 AGENC AMNGT INST DIVERS		2 557	2 557		
21820000 MATERIEL TRANSPORT		6 734	6 403	332	5.18
21830000 MATERIEL DE BUREAU		5 409	5 409		
28181000 AMORT AGENCEMENT AMNGT DIVERS		2 557-	2 467-	90-	3.64-
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT		1 987-	155-	1 832-	NS
28183000 AMORT MAT DE BUREAU		4 805-	3 699-	1 106-	29.90-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		6 940	8 122	1 182-	14.55-
27500000 CAUTIONS VERSEES		6 940	8 122	1 182-	14.55-
Total II		12 291	16 394	4 103-	25.03-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		226 862	323 781	96 919-	29.93-
41100000 CLIENTS		236 721	349 959	113 239-	32.36-
49100000 RPROVISION CLIENTS DOUTEUX		9 859-	26 178-	16 319	62.34
AUTRES CREANCES		220 756	38 944	181 811	466.85
40100000 FOURNISSEURS		45 000		45 000	
42100001 Rémun. ATTAR BOUCHAIB		959		959	
42100053 Rémun. MENDY MARCO			75	75-	100.00-
42100186 BARSOTTI ALEXANDRE			80	80-	100.00-
42500003 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES			4 354	4 354-	100.00-
44562000 TVA DED/IMMOBILISATIONS			856	856-	100.00-
44566000 TVA DED/AUTR BIENS SERV		19 793	903	18 890	NS
44566200 TVA DED INTRACOM AUTOLIQUE		11		11	
44580000 TVA A REGULARISER			7 836	7 836-	100.00-
44586000 TVA FACTURES A RECEVOIR		10 875	243	10 632	NS
45530000 C/C AB HOLDING		144 117	24 598	119 520	485.89
DISPONIBILITES		51 731	30 040	21 691	72.20
51220000 LCL		51 731	30 040	21 691	72.20
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		14 881	17 705	2 825-	15.95-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		14 881	17 705	2 825-	15.95-
Total III		514 229	410 471	103 758	25.28
TOTAL GENERAL		526 520	426 865	99 655	23.35

DETAIL BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		5 400	5 400		
10100000 CAPITAL		5 400	5 400		
RESERVE LEGALE		540	540		
10610000 RESERVE LEGALE		540	540		
AUTRES RESERVES		144 296	101 080	43 216	42.75
10680000 AUTRES RESERVES		144 296	101 080	43 216	42.75
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		60 802	43 216	17 586	40.69
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		198	433	235-	54.31-
13100000 SUBVENTION D'EQUIPEMENT		1 175	1 175		
13900000 SUBVENTION INVEST VIRE COMPTE		977-	742-	235-	31.66-
Total I		211 236	150 669	60 567	40.20
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		175 898	19 487	156 411	802.63
40100000 FOURNISSEURS		110 649	18 031	92 618	513.66
40810000 FACTURES NON PARVENUES		65 249	1 456	63 793	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES		139 387	256 709	117 322-	45.70-
42100002 REM KHEDIRI WALID		2 200	1 173	1 027	87.58
42100004 Rémun. GOMIS YVES		2 201	2 144	58	2.70
42100008 remun LEE ELVIS			1 815	1 815-	100.00-
42100010 REMUN BEN SAMIR			1 782	1 782-	100.00-
42100016 REMUN CHANDERSIS ROMAIN			1 877	1 877-	100.00-
42100025 Rémun. ATTAR ISABELLE			1 820	1 820-	100.00-
42100056 Rémun. BOUABDALLAH SAMY			2 875	2 875-	100.00-
42100069 Remun BOUAZZA FERID			1 920	1 920-	100.00-
42100075 Remun ABBAOUI HICHAM			711	711-	100.00-
42100090 Remun LANGELOTTI	1 360	333	1 027	308.13	
42100097 Remun ABID		165	165-	100.00-	
42100113 REMUN MAKHTOUFI DRISS		143	143-	100.00-	
42100123 REMUN TIGNANI JL		3 710	3 710-	100.00-	
42100124 REMUN FERRERO JACQUES		1 995	1 995-	100.00-	
42100127 REMUN DUJANCOURT BRUNO		838	838-	100.00-	
42100129 REMUN OUALHANI WALID		1 717	1 717-	100.00-	
42100133 REMUN REMY PRESCILLIA		1 277	1 277-	100.00-	
42100136 REMUN GOUSSAKA HAKIM		562	562-	100.00-	
42100139 REMUN FONTAINE THIERRY		886	886-	100.00-	
42100143 REMUN CHARTIER SEBASTIEN		126	126-	100.00-	
42100146 REMUN BOUAZAOU MOHAMED	1 820	984	836	84.93	
42100147 REMUN BRUN JANATHAN	1 880	1 829	51	2.81	
42100160 REM MIZOUNI NOAM	58	58			
42100175 AMRI BASSEM		1 904	1 904-	100.00-	
42100177 BERNABE GREGORY		1 447	1 447-	100.00-	
42100179 MARLIN BENOIT		1 880	1 880-	100.00-	
42100188 DEHBANE HAMZA	1 920	2 001	81-	4.06-	
42100189 BEZOMBES NICOLAS		1 710	1 710-	100.00-	
42100190 HAKMI MOSTAFA		1 783	1 783-	100.00-	
42100194 EL GARMIT HASSAN	2 000	1 877	123	6.55	
42100197 BOUKHENAFET MOHAMED	155	155			
42100198 HAMIDOUNI MOHAMED		1 908	1 908-	100.00-	
42100199 SCHLEICHER ENZO	2 298	1 993	305	15.29	

PASSIF

Total IV**TOTAL GENERAL**

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 066 577	1 922 184	144 393	7.51
70612000 PRESTATIONS SERVICES DPD	735 944	463 491	272 453	58.78
70614100 PREST SERV FEDEX TOULON/MARSEI	47 160	63 030	15 871-	25.18-
70614200 PREST SERV FEDEX LA FARLEDE	519 009	488 886	30 122	6.16
70614300 PREST SERV FEDEX GOLF/DRAGUI	121 565	321 176	199 611-	62.15-
70617000 PRESTATION SERVICES UPS	549 017	502 823	46 194	9.19
70619000 PRESTATION DE SERVICE MANAGER	59 472	48 415	11 057	22.84
70830000 LOCATIONS DIVERSES	34 411	34 363	48	0.14
Chiffre d'affaires NET	2 066 577	1 922 184	144 393	7.51
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	408	10 237	9 830-	96.02-
74300000 CONTRATS AIDES EMPLOI FRANCS	408	10 237	9 830-	96.02-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	46 833	39 296	7 537	19.18
78174000 REP PROV CLIENTS DOUTEUX	16 319	18 749	2 430-	12.96-
79100000 TRANFERT DE CHARGE	30 514	20 546	9 968	48.51
Total des Produits d'exploitation	2 113 818	1 971 717	142 101	7.21
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 274 264	897 958	376 306	41.91
60400000 SOUS TRAITANCE	85 750	20 325	65 425	321.89
60612000 ELECTRICITE	386	405	19-	4.74-
60620000 GAZOIL	218 287	216 990	1 297	0.60
60630000 PETIT MATERIEL	137	5 386	5 249-	97.46-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	648	426	222	52.15
60681000 VETEMENTS DE TRAVAIL	172	169	3	1.75
61110000 informatique	209	123	86	69.92
61220032 CB BOXER FN 178 BN		4 440	4 440-	100.00-
61220033 CB CRAFTER FR563BS		3 289	3 289-	100.00-
61220034 CB CRAFTER FR646BS		3 289	3 289-	100.00-
61220035 CB CRAFTER FR924BR		3 289	3 289-	100.00-
61220037 CB CRAFTER FR296BS		3 289	3 289-	100.00-
61220038 CB CRAFTER FR377BS		3 289	3 289-	100.00-
61220039 CB CRAFTER FR758BS		3 289	3 289-	100.00-
61220040 CB CRAFTER FR782YG		4 030	4 030-	100.00-
61220041 CB CRAFTER FR783 YG		4 030	4 030-	100.00-
61220042 CB CRAFTER FR784YG		4 030	4 030-	100.00-
61220043 CB CRAFTER FR781YG		4 135	4 135-	100.00-
61220044 CB MERCEDES FV 621 HP		5 495	5 495-	100.00-
61220045 CB BOXER GB-933-GQ	4 692	11 794	7 102-	60.22-
61220048 CRAFTER FN900FX		3 755	3 755-	100.00-
61220049 CRAFTER FN901FX		3 755	3 755-	100.00-
61220050 CRAFTER FN898FX		3 755	3 755-	100.00-
61220051 AUDI Q3 FN526YE	4 984	9 862	4 878-	49.46-
61220052 CB BOXER GC768DV	5 415	9 074	3 659-	40.32-
61220053 SPRINTER GF465FT	9 137	9 137		
61220054 SPRINTER GF637FT	9 137	9 137		
61220055 SPRINTER GF398 RG	9 137	9 137		
61220056 SPRINTER GF 594 RG	9 137	9 137		
61220057 SPRINTER GF127 VK	9 152	9 152		
61220058 MERCEDES SPRINTER GH159TT	15 503	15 503		
61220059 MERCEDES SPRINTER GH259JH	11 955	11 955		
61220060 SPRINTER GG931RS	9 531	9 531		
61220061 SPRINTER GG674RS		26	26-	100.00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
61220062	SPRINTER GG791RS	9 531	9 531		
61220063	SPRINTER GG020RT	9 640	9 640		
61220064	SPRINTER GH294JH	9 498	9 498		
61220065	SPRINTER GH314JH	9 390	9 390		
61220066	SPRINTER GF849VP	9 202	9 202		
61220067	MERCEDES VITO	10 553	10 553		
61220068	MERCEDES SPRINTE GN-268-QH	10 310	7 012	3 298	47.04
61220069	MERCEDES SPRINTER GP483QR	10 132	5 393	4 739	87.88
61220070	MERCEDES SPRINTER GP-485-QR	10 132	5 393	4 739	87.88
61220071	MERCEDES SPRINTER GP490QR	10 132	5 420	4 712	86.93
61220072	MERCEDES SPRINTER GP486QR	10 132	5 420	4 712	86.93
61220073	MERCEDES SPRINTER GP484QR	10 132	5 420	4 712	86.93
61220074	MERCEDES SPRINTER GP692PE	10 132	5 529	4 603	83.25
61220075	MERCEDES SPRINTER GP678AQ	10 356	5 931	4 425	74.61
61220076	MERCEDES SPRINTER GP750AQ	10 132	6 155	3 976	64.60
61220078	MERCEDES SPRINTER GN-732-QG	10 310	7 095	3 215	45.31
61220079	MERCEDES SPRINTER GN-734-QG	10 310	7 095	3 215	45.31
61220080	MERCEDES SPRINTER GN-735-QG	10 310	7 095	3 215	45.31
61220081	MERCEDES GLC GB823QC	15 451	19 254	3 803-	19.75-
61220082	MERCEDES SPRINTER GR-415-QC	11 380	5 298	6 082	114.80
61220083	MERCEDES SPRINTER GR-008-VF	12 299	2 678	9 621	359.26
61220084	MERCEDES SPRINTER GR-007-FR	12 299	2 678	9 621	359.26
61220085	MERCEDES GLA GR-965-ZQ	11 265	7 519	3 746	49.82
61220086	SPRINTER MERCEDES WW-973-MD	7 123		7 123	
61220087	sprinter gz-575-rb	3 705		3 705	
61323300	LOCATION SIEGE LA CRAU	13 706	13 094	612	4.67
61351000	LOC PONCTUELLES VEHICULES	1 674	4 230	2 556-	60.42-
61351001	LOC VEHICULE POIDS LOURDS	36 918		36 918	
61400000	CHARGES LOCATIVES	1 566	1 574	8-	0.51-
61523000	ENT REP NET LOCAUX		200	200-	100.00-
61551300	ENTRETIEN MAT TRANSPORT	82 877	96 023	13 146-	13.69-
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	120 867	118 510	2 356	1.99
61610000	ASSURANCE S/LEASING	399	840	441-	52.52-
61850000	FORMATIONS	490	128	362	281.83
61860000	SERVICES EXTERIURUS	1 532	352	1 180	335.47
62140000	MISE A DISPOSITION PERSONNEL	275 284		275 284	
62261000	HONORAIRES COMPTABLE	13 573	15 157	1 584-	10.45-
62269700	AUTRES HONORAIRES		1 600	1 600-	100.00-
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 179	2 295	1 117-	48.65-
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS		62	62-	100.00-
62341000	CADEAUX	6 292	10 195	3 903-	38.28-
62410000	TRANSPORT / ACHATS		89	89-	100.00-
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	42 593	25 290	17 303	68.42
62570000	MISSIONS RECEPTIONS	6 154	8 216	2 062-	25.10-
62615000	TIMBRES AFFRANCHISST	90	271	181-	66.64-
62623000	TELEPHONE / INTERNET	2 361	2 165	196	9.06
62780000	SERVICES BANCAIRES	1 316	1 739	424-	24.36-
62810000	COTISATIONS DIVERSES	54	58	4-	7.10-
62815000	COTISATIONS CARTES CARBURANT	7 227	6 775	452	6.67
62823000	ABONNEMENT TOMTOM	893	6 468	5 575-	86.20-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		15 958	28 412	12 454-	43.83-
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	3 689	5 136	1 447-	28.18-
63330000	FORMATION PRO	8 072	7 931	141	1.77
63511000	CFE	1 159	1 143	16	1.40

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
63514000 TAXE / VEHICULES DE SOCIETE	1 814	952	862	90.55
63520000 CVAE	805	793	12	1.51
63580000 FRAIS CARTES GRISES	420	12 353	11 933-	96.60-
63780000 TAXE DIVERSE		104	104-	100.00-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	595 983	833 680	237 696-	28.51-
64100000 REMUNERATION DU PERSONNEL	522 012	728 938	206 926-	28.39-
64120000 PROV / CONGES PAYS	26 258-	1 254	27 512-	N5
64130000 IND REPAS	69 062	97 572	28 510-	29.22-
64140000 INDEM/ AVANTAGES NON SOUMIS	31 167	5 915	25 252	426.88
CHARGES SOCIALES	124 438	135 314	10 877-	8.04-
64510000 COTISATIONS URSSAF	81 198	79 526	1 672	2.10
64520000 RETRAITE	9 615	7 070	2 545	36.00
64533000 FRAS DE SANTE - MUTUELLE+PREV	11 353	15 528	4 175-	26.89-
64550000 CAISSE CP	24 802	32 181	7 378-	22.93-
64560000 PROV CHARGES / CP	4 980-	1 743-	3 237-	185.79-
64750000 AIST	2 450	2 752	302-	10.97-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	3 253	4 812	1 559-	32.40-
68111000 DOTATION AMORT IMMO INCORPOREL		835	835-	100.00-
68112000 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLE	3 253	3 977	724-	18.21-
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		6 034	6 034-	100.00-
68174000 RPOVISION CLIENTS DOUTEUX		6 034	6 034-	100.00-
AUTRES CHARGES	137	185	47-	25.67-
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	137	185	47-	25.67-
Total des Charges d'exploitation	2 014 033	1 906 393	107 639	5.65
Résultat d'exploitation	99 785	65 324	34 461	52.75
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 817	2 479	3 338	134.64
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	5 817	2 479	3 338	134.64
Total des Produits financiers	5 817	2 479	3 338	134.64
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 094	2 478	1 616	65.22
66150000 INTERETS / CC		1 101	1 101-	100.00-
66160000 INTERETS BANCAIRES	4 094		4 094	
66161000 FRAIS FINANCIERS / EMPRUNTS		1 377	1 377-	100.00-
Total des Charges financières	4 094	2 478	1 616	65.22
Résultat financier	1 723	1	1 721	N5
Résultat courant avant impôts	101 508	65 325	36 183	55.39
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	3 501	11 933	8 432-	70.66-
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 501	11 933	8 432-	70.66-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

DOSSIER FISCAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal						X	
Si l'entreprise est soumise au régime optionnel de taxation au tonnage, art. 238-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
A.T.B. EXPRESS						ESPACE CHARLOTTE LES MEISSONNIERS 83260 LA CRAU					
SIRET		8 1 8 7 2 0 5 0 0 0 0 0		2 9							
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
B REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
C ACTIVITE											
Activités exercées						TRANSPORT PETITS COLIS					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		71 249		Déficit					
Bénéfice imposable à 15%		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%											
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies							
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies							
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
E IMPÔTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
SMAGEX 9009 avenue de l'université Le Nobel 83160 LA VALETTE DU VAR Tél: 0498012747						Tél:					
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 20/05/2025 Lieu LA CRAU					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire: Président					
						Signature ATTAR BOUCHAIB					
Examen de conformité fiscale (ECF)											

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise ESPACE CHARLOTTE		83260 LA CRAU	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 1 8 7 2 0 5 0 0 0 0 2 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 11 22 02 24	
		N-1 13 11 22 02 23	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...400.....)	DA 5 400	5 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 540	540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 144 296	101 080
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 60 802	43 216
	Subventions d'investissement	DJ 198	433
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 211 236	150 669
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 175 898	19 487
	Dettes fiscales et sociales	DY 139 387	256 709
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 315 285	276 196
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 526 520	426 865
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 315 285	276 196
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 920	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 988	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	2 557	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	6 403	KZ		LA	332			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 409	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	16 356	LO		LP	332	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	8 122	1U		1V			
TOTAL IV						1Q	8 122	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	32 398	ØH		ØJ	332
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	7 920	LW				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencs et am. des constructions				IS		MG					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	1 988	MK	1 988			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers				IU		MM	2 557	MN	2 557		
		Matériel de transport				IV		MP	6 734	MQ	6 734		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	5 409	MT	5 409		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG	16 688	NH	16 688			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			
		Autres participations				1Ø		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés				11		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières				12	1 182	2E	6 940	2F	6 940				
TOTAL IV				13	1 182	NJ	6 940	NK	6 940				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14	9 102	ØL	23 628	ØM	23 628		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE		7 920	PF		PG	7 920	PH	
TOTAL I	RK		7 920	RM		RN	7 920	RO	
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		1 763	QA	225	QB		QC	1 988
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 467	QE	90	QF		QG	2 557
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	155	QI	1 832	QJ		QK	1 987
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 699	QM	1 106	QN		QO	4 805
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	8 084	QV	3 253	QW		QX	11 336
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN		16 004	QP	3 253	QQ	7 920	QR	11 336

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables			DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements			M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial			RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I			RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains			Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II			X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III			NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)			NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- titres mis en équivalence			O2		O3		O4		O5	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières(1)*			O6		O7		O8		O9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T	26 178	6U		6V	16 319	6W	9 859	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B	26 178	TY		TZ	16 319	UA	9 859	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	26 178	UB		UC	16 319	UD	9 859	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF	16 319				
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	6 940	UV	6 940	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	236 721	236 721		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	959	959		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM				
		VB	30 679	30 679		
		VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC	144 117	144 117		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	45 000	45 000		
	Charges constatées d'avance	VS	14 881	14 881		
	TOTAUX	VT	479 297	VU	479 297	VV
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	175 898	175 898			
Personnel et comptes rattachés		8C	42 707	42 707			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 153	17 153			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	18 931	18 931			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	55 831	55 831			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 764	4 764			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	315 285	VZ	315 285		
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.T.B., EXPRESS

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.					CZ	1	D8	2	D9	3		
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	7 920	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 988	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	2 557	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	6 403	KZ		LA	332		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 409	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	16 356	LO		LP	332	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	8 122	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	8 122	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							32 398	ØH		ØJ	332	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
INCORP.		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
		1		2				4				
	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	7 920	LW		IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 988	ML	1 988		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	2 557	MO	2 557	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	6 734	MR	6 734	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 409	MU	5 409	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	16 688	NI	16 688		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	1 182	2F	6 940	2G	6 940			
TOTAL IV		13		NJ	1 182	NK	6 940	2H	6 940			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	9 102	ØL	23 628	ØM	23 628	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)			Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
	1		2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	7 920		PF		PG	7 920	PH	
TOTAL I	RK	7 920		RM		RN	7 920	RO	
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	1 763		QA	225	QB		QC	1 988
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	2 467		QE	90	QF		QG	2 557
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	155		QI	1 832	QJ		QK	1 987
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 699		QM	1 106	QN		QO	4 805
	Emballages récupérables et divers			QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	8 084		QV	3 253	QW		QX	11 336
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	16 004		QP	3 253	QQ	7 920	QR	11 336

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations																
TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non venant de l'exercice (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant de l'exercice (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	26 178	6U	16 319
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	26 178	TY	16 319
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	26 178	UB	16 319
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	16 319
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A. T. B. EXPRESS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	6 940	UV	6 940	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	236 721		236 721						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	959		959						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 679		30 679					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	144 117		144 117						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	45 000		45 000						
	Charges constatées d'avance	VS	14 881		14 881						
	TOTAUX		VT	479 297	VU	479 297	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	175 898		175 898						
Personnel et comptes rattachés		8C	42 707		42 707						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 153		17 153						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	18 931		18 931						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	55 831		55 831						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 764		4 764						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	315 285	VZ	315 285						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. T. B. EXPRESS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4		
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 60 802		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG 1 814
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	1 432		XZ
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7 24 187				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
			- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3				
		TOTAL I				
WR 113 749						
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT				
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WH	
			- imposées aux taux de 19 %		WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY				
Majoration d'amortissement *		XD				
Mesures d'incitation à l'investissement	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit	ZI
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	113 749	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	113 749	
				XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	20 681
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A.T.B. EXPRESS</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD	43 216						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	43 216		Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau	ZG							
TOTAL I		OF	43 216	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	43 216				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	1 024 250	YQ	407 783	784 919				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	85 959	20 448				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	53 865	18 898				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	275 284					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	14 752	19 053				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	844 405	839 559				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 274 264	897 958				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 159	1 143				
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS		YZ	14 799	27 269				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	15 958	28 412				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	413 315	385 808				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	212 641	150 382				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*						OB	522 012					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5.75	%	5.57	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 LOGICIEL QUADRA P	7 920		7 920		
	2 CAUTION FRAIKIN	1 182				1 182
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2	1 182						
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	C ADRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total absolu) (note de bilan, la 12 ^{ème} de la colonne 14)							
	C ADRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total absolu) (note de bilan, la 12 ^{ème} de la colonne 14)							
C ADRI C : moins-values nettes à long terme (total absolu) (note de bilan, la 12 ^{ème} de la colonne 14)								
				(A)	(B)		(C)	
					répartition par taxes			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A.T.B. EXPRESS

Néant ☒ *

- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12.8% ☒	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.T.B. EXPRESS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : A . T . B . EXPRESS			Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						YP	25
dont apprentis						YF	
dont handicapés						YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 066 577
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
TOTAL 1						OX	2 066 577
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	408
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	30 514
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	3 501
TOTAL 2						OM	34 423
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						ON	305 379
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	564 955
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	1 674
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	137
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
TOTAL 3						OJ	872 146
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	1 228 854
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	1 228 854
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 066 577	Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	
Période de référence				GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024
Date de cessation						HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Copied Quadra

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS		7 920	7 920-	100.00-
28050000 AMORT LOGICIELS		7 920-	7 920	100.00
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		225	225-	100.00-
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	1 988	1 988		
28154000 AMORT . MATERIEL INDUSTRIEL	1 988-	1 763-	225-	12.74-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 351	8 047	2 696-	33.50-
21810000 AGENC AMNGT INST DIVERS	2 557	2 557		
21820000 MATERIEL TRANSPORT	6 734	6 403	332	5.18
21830000 MATERIEL DE BUREAU	5 409	5 409		
28181000 AMORT AGENCEMENT AMNGT DIVERS	2 557-	2 467-	90-	3.64-
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	1 987-	155-	1 832-	NS
28183000 AMORT MAT DE BUREAU	4 805-	3 699-	1 106-	29.90-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 940	8 122	1 182-	14.55-
27500000 CAUTIONS VERSEES	6 940	8 122	1 182-	14.55-
Total II	12 291	16 394	4 103-	25.03-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	226 862	323 781	96 919-	29.93-
41100000 CLIENTS	236 721	349 959	113 239-	32.36-
49100000 RPROVISION CLIENTS DOUTEUX	9 859-	26 178-	16 319	62.34
AUTRES CREANCES	220 756	38 944	181 811	466.85
40100000 FOURNISSEURS	45 000		45 000	
42100001 Rémun. ATTAR BOUCHAIB	959		959	
42100053 Rémun. MENDY MARCO		75	75-	100.00-
42100186 BARSOTTI ALEXANDRE		80	80-	100.00-
42500003 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE		4 354	4 354-	100.00-
44562000 TVA DED/IMMOBILISATIONS		856	856-	100.00-
44566000 TVA DED/AUTR BIENS SERV	19 793	903	18 890	NS
44566200 TVA DED INTRACOM AUTOLIQUE	11		11	
44580000 TVA A REGULARISER		7 836	7 836-	100.00-
44586000 TVA FACTURES A RECEVOIR	10 875	243	10 632	NS
45530000 C/C AB HOLDING	144 117	24 598	119 520	485.89
DISPONIBILITES	51 731	30 040	21 691	72.20
51220000 LCL	51 731	30 040	21 691	72.20
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14 881	17 705	2 825-	15.95-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14 881	17 705	2 825-	15.95-
Total III	514 229	410 471	103 758	25.28
TOTAL GENERAL	526 520	426 865	99 655	23.35

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF			Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAL			5 400	5 400		
10100000 CAPITAL			5 400	5 400		
RESERVE LEGALE			540	540		
10610000 RESERVE LEGALE			540	540		
AUTRES RESERVES			144 296	101 080	43 216	42. 75
10680000 AUTRES RESERVES			144 296	101 080	43 216	42. 75
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)			60 802	43 216	17 586	40. 69
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			198	433	235-	54. 31-
13100000 SUBVENTION D'EQUIPEMENT			1 175	1 175		
13900000 SUBVENTION INVEST VIRE COMPTE			977-	742-	235-	31. 66-
Total I			211 236	150 669	60 567	40. 20
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			175 898	19 487	156 411	802. 63
40100000 FOURNISSEURS			110 649	18 031	92 618	513. 66
40810000 FACTURES NON PARVENUES			65 249	1 456	63 793	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES			139 387	256 709	117 322-	45. 70-
42100002 REM KHEDIRI WALID			2 200	1 173	1 027	87. 58
42100004 Rémun. GOMIS YVES			2 201	2 144	58	2. 70
42100008 remun LEE ELVIS				1 815	1 815-	100. 00-
42100010 REMUN BEN SAMIR				1 782	1 782-	100. 00-
42100016 REMUN CHANDERSIS ROMAIN				1 877	1 877-	100. 00-
42100025 Rémun. ATTAR ISABELLE				1 820	1 820-	100. 00-
42100056 Rémun. BOUABDALLAH SAMY				2 875	2 875-	100. 00-
42100069 Remun BOUAZZA FERID				1 920	1 920-	100. 00-
42100075 Remun ABBAOUI HICHAM				711	711-	100. 00-
42100090 Remun LANGELOTTI		1 360		333	1 027	308. 13
42100097 Remun ABID				165	165-	100. 00-
42100113 REMUN MAKHTOUFI DRISS				143	143-	100. 00-
42100123 REMUN TIGNANI JL				3 710	3 710-	100. 00-
42100124 REMUN FERRERO JACQUES				1 995	1 995-	100. 00-
42100127 REMUN DUJANCOURT BRUNO				838	838-	100. 00-
42100129 REMUN OUALHANI WALID				1 717	1 717-	100. 00-
42100133 REMUN REMY PRESCILLIA				1 277	1 277-	100. 00-
42100136 REMUN GOUSSAKA HAKIM				562	562-	100. 00-
42100139 REMUN FONTAINE THIERRY				886	886-	100. 00-
42100143 REMUN CHARTIER SEBASTIEN				126	126-	100. 00-
42100146 REMUN BOUAZAOUI MOHAMED		1 820		984	836	84. 93
42100147 REMUN BRUN JANATHAN		1 880		1 829	51	2. 81
42100160 REM MIZOUNI NOAM		58		58		
42100175 AMRI BASSEM				1 904	1 904-	100. 00-
42100177 BERNABE GREGORY				1 447	1 447-	100. 00-
42100179 MARLIN BENOIT				1 880	1 880-	100. 00-
42100188 DEHBANE HAMZA		1 920		2 001	81-	4. 06-
42100189 BEZOMBES NICOLAS				1 710	1 710-	100. 00-
42100190 HAKMI MOSTAFA				1 783	1 783-	100. 00-
42100194 EL GARMIT HASSAN		2 000		1 877	123	6. 55
42100197 BOUKHENAFET MOHAMED		155		155		
42100198 HAMIDOUNI MOHAMED				1 908	1 908-	100. 00-
42100199 SCHLEICHER ENZO		2 298		1 993	305	15. 29

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
42100200	ETCHEGOYEN NICOLAS	4 078	644	3 434	533.00
42100201	MOUTON AYMERIC	1 392	1 806	414-	22.92-
42100202	DIBENEDETTO EDDIE		1 902	1 902-	100.00-
42100203	PERSONNEL - BENGHALI SACHA		209	209-	100.00-
42100206	PANZANI JEROME	1 867		1 867	
42700000	SAISIES ARRETS	2 011	1 372	639	46.60
42820000	PROV / CP	17 467	43 725	26 258-	60.05-
43100000	URSSAF	9 291	18 253	8 962-	49.10-
43720000	RETRAITE ARRCO	1 847	3 733	1 887-	50.54-
43730000	FRAIS SANTE HENNER	756	2 114	1 359-	64.27-
43740000	KLESSIA	1 404	2 871	1 467-	51.09-
43750000	CICPRM	641	2 901	2 259-	77.89-
43820000	PROV CHARGES / CP	3 214	8 194	4 980-	60.77-
43850000	AIST		498	498-	100.00-
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	31	849	818-	96.35-
44400000	IMPOT SOCIETE	18 931	3 368	15 563	462.08
44550000	TVA A PAYER	13 021	52 538	39 517-	75.22-
44571000	TVA COLLECTEE	39 454	58 327	18 873-	32.36-
44572000	TVA INTRACOM AUTOLIQUE	11		11	
44580000	TVA A REGULARISER	3 345		3 345	
44700000	AUTRES IMPOTS ET TAXES CVAE	1 598	793	805	101.51
44862000	TAXE APPRENTISSAGE	488	680	191-	28.17-
44863000	CONTRIBUTION FORMATION	2 647	4 532	1 885-	41.60-
Total IV		315 285	276 196	39 088	14.15
TOTAL GENERAL		526 520	426 865	99 655	23.35